

Dénomination : ZENGO

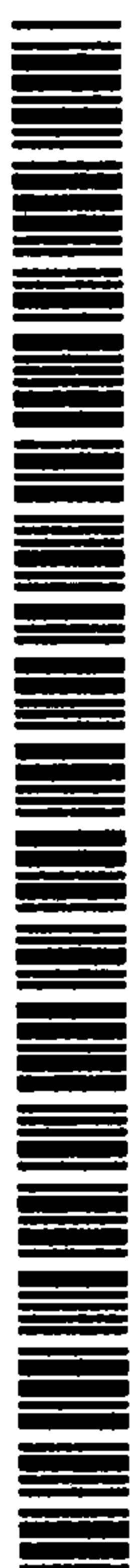
n° de gestion : 2012B01369

n° d'identification : 753 112 986

n° de dépôt : A2012/007197

Date du dépôt : 02/08/2012

Pièce : rapport du commissaire aux apports du
27/07/2012



1038579



1038579

-2 AOUT 2012

SARL ZENGO

Sous le N° 7197

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 650 700 EUROS

**SIEGE SOCIAL : ROCHETAILLEE – LE CHATEAU
38520 LE BOURG D'OISANS (ISERE)**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision des associés, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par la SARL ZENGO.

I. EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

Monsieur Jean-Christophe PENT apporte à la société « ZENGO », bénéficiaire, sous les garanties ordinaires et de droit en pareille matière :

- la pleine propriété des 3 755 parts sociales, numérotées de 1 à 1828, de 3 751 à 5 577 et de 7 401 à 7 500 de même valeur nominale qu'il possède dans la société « LA BEALIERE DES SABLES », Société à Responsabilité Limitée dont le siège social est à LE BOURG D'OISANS (38520) Rochetaillée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE (Isère) sous le numéro 323 049 171 au capital de 114 337 Euros divisé en 7 500 parts sociales de même valeur nominale, intégralement souscrites et libérées.

Monsieur Jean-Christophe PENT apporte à la société « ZENGO », bénéficiaire, sous les garanties ordinaires et de droit en pareille matière :

- la pleine propriété des 750 parts sociales, numérotées de 1 à 750 de 10 Euros chacune de valeur nominale qu'il possède dans la société « CREPERIE LA MEIJE », Société à Responsabilité Limitée dont le siège social est à MONT DE LANS (38860) 75 avenue de la Muzelle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE (Isère) sous le numéro 501 869 937 au capital de 7 500 Euros divisé en 7 500 parts sociales de 10 Euros chacune de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées.

II. DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

1 – Origine de propriété des titres de la Société "LA BEALIERE DES SABLES"

Monsieur Jean-Christophe PENT est propriétaire des TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE CINQ (3.755) parts sociales faisant l'objet du présent apport pour les avoir acquises de la manière suivante :

Cabinet Florence ZÜRCHER

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

- Réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 22 Août 1994, les associés de la Société "LA BEALIERE DES SABLES" ont décidé d'augmenter le capital social, alors fixé à 20.000 Francs (€ 3.048,98), d'une somme de 30.000 Francs (€ 4.573,47) pour le porter à 50.000 Francs (€ 7.622,45).

Monsieur Jean-Christophe PENT, agréé par l'Assemblée en qualité de nouvel associé, a souscrit à ladite augmentation de capital social à hauteur de 10.000 Francs (€ 1.524,49), apport en rémunération duquel il lui a été attribué CENT (100) parts sociales nouvelles de 100 Francs (€ 15,24) chacune de nominal, émises au pair.

- Suivant acte dressé en la forme authentique par Maître Pierre BENAY, Notaire associé à BOURG D'OISANS, le 30 Octobre 2007, Monsieur Jean-Christophe PENT a reçu à titre de donation-partage de ses parents, Monsieur André PENT et Madame Yvette FRANCO-RONDISON, la pleine propriété de TROIS MILLE CENT QUINZE (3.115) parts sociales de la Société "LA BEALIERE DES SABLES". Aux termes dudit acte, lesdites parts ont été évaluées globalement à QUATRE CENT TRENTE SIX MILLE CENT (436.100) Euros.

- Suivant acte sous seings privés en date à BOURG D'OISANS du 30 Juillet 2008, Monsieur Jean-Christophe PENT a acquis de ses parents susnommés CINQ CENT QUARANTE (540) parts sociales de la Société "LA BEALIERE DES SABLES", moyennant le prix global de SOIXANTE QUINZE MILLE SIX CENTS (75.600) Euros.

Ces TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE CINQ (3.755) parts sociales apportées sont évaluées globalement, compte tenu d'une évaluation unitaire fixée à CENT QUARANTE (140) Euros la part, à la somme de CINQ CENT VINGT CINQ MILLE SEPT CENTS (525.700) Euros.

2 – Origine de propriété des titres de la Société "CREPERIE LA MEIJE"

Monsieur Jean-Christophe PENT est propriétaire des SEPT CENT CINQUANTE (750) parts sociales faisant l'objet du présent apport pour les avoir acquises de la manière suivante :

- Suivant acte sous seings privés en date à MONT DE LANS du 29 Novembre 2007 portant constitution de la Société "CREPERIE LA MEIJE", Monsieur Jean-Christophe PENT a souscrit et libéré TROIS CENT SOIXANTE QUINZE (375) parts sociales de DIX (10) Euros chacune de nominal, numérotées de 1 à 375.

- Suivant acte sous seings privés en date à MONT DE LANS du 23 Décembre 2010, Monsieur Jean-Christophe PENT s'est porté acquéreur, au prix de SOIXANTE DEUX MILLE CINQ CENTS (62.500) Euros, des TROIS CENT SOIXANTE QUINZE (375) parts sociales de DIX (10) Euros chacune de nominal, numérotées de 376 à 750, propriété de Mademoiselle Stéphanie MOURA.

Ces SEPT CENT CINQUANTE (750) parts sociales apportées sont évaluées globalement à la somme de CENT VINGT CINQ MILLE (125.000) Euros.

III. RECAPITULATIF DES APPORTS - REMUNERATION

- Apport en nature des titres « LA BEALIERE DES SABLES » évalués à la somme de CINQ CENT VINGT CINQ MILLE SEPT CENTS EUROS,
ci 525 700 €
- Apport en nature des titres « CREPERIE LA MEJE » évalués à la somme de CENT VINGT CINQ MILLE EUROS,
ci 125 000 €
- TOTAL des apports égal à la somme de SIX CENT CINQUANTE MILLE SEPT CENT EUROS,
ci **650 700 €**

La valeur nette de l'apport de titres effectué par l'apporteur est de SIX CENT CINQUANTE MILLE SEPT CENTS (650.700) Euros.

En rémunération dudit apport, il est attribué à l'apporteur SIX MILLE CINQ CENT SEPT (6.507) parts sociales de CENT (100) Euros chacune de nominal, numérotées de 1 à 6.507, entièrement libérées.

IV. VERIFICATIONS EFFECTUEES

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- vérifier la réalité des apports,
- contrôler la valeur attribuée aux apports,
- m'assurer que les événements intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

V. CONCLUSION

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur globale de l'apport consenti et accepté en contrepartie de l'attribution des SIX MILLE CINQ CENT SEPT (6.507) parts sociales de CENT (100) Euros chacune, constituant le capital social de la SARL « ZENGO », à Monsieur Jean-Christophe PENT.

Fait pour valoir ce que de droit.

Fait à BOURG D'OISANS, le 27 juillet 2012

Florence ZÜRCHER